

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation | : contact@mupras.com |
| □ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angie Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél.: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-629684

CA

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

8224

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

CHANID Mohamed

Optique

Autres

Nom & Prénom :

CHANID Mohamed

Date de naissance :

30 06 67

Adresse :

26 LASPARK CR SAHER

Berrechid

Tél. :

0661600567

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Maha NASSAR

Pneumologue Allergologue

Imme. Communautaire Angle Rte. d'Assrirour

et Rte. Abderrahmane Hay Hassani

Le Rte. d'Assrirour en face du lion africain

Zone Industrielle de Casablanca

Code Postal : 20100

Ville : Casablanca

Code Postal : 201

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES						
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Règlement des Actes		
20/06/2011	S		25000	DR. RACHIDI YOUNES		
EXECUTION DES ORDONNANCES						
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture				
PHARMACIE RACHIDI YOUNES DR. RACHIDI YOUNES 146 LOCAL 10 CENTRE BOULOGNE CASABLANCA TEL: 05 22 206 30	20/06/2011	123.25				
ANALYSES - RADIGRAPHIES						
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires			
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
VOLET ADHERENT						
<p>* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.</p>						

Docteur Maha Nassaf

الدكتورة مهانصاف

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التخليص بالمنظار

Casablanca, le 05/04/2021 الدار البيضاء، في

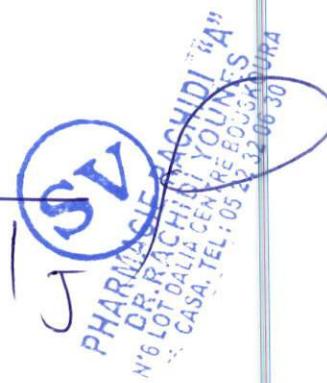
Mr - Mme :

CHAHID

Habib

Revital capsule
123125 I capsule

123125



Juni



Propriétés nutritionnelles:

Revitalise la puissance physique et mentale - contribue à l'amélioration des conditions de fatigue, d'épuisement et de dépression.

Contre les situations de stress physique et mental, perte de concentration, baisse de performance.

Comble efficacement les carences en vitamines, minéraux et oligo-éléments au cours de la convalescence et stress.

Adapté pour les diabétiques (sans sucre)

Dose journalière : une capsule à prendre une fois par jour avec le petit déjeuner ou comme recommandé par le professionnel de la santé.

Ce produit est un complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Conserver à une température inférieure à 25 ° C, à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité.

Avant utilisation, lire la notice à l'intérieur.

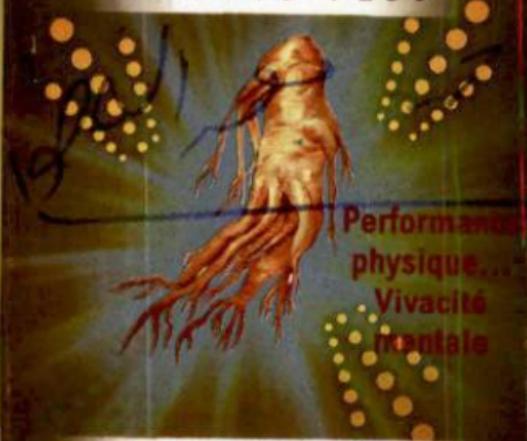
FSC No.: 03/27/108/00265/RH-20

Lot: RGM00320
Fab: NOV. 2020
Exp: OCT. 2023

Prix : 123DH25

REVITAL

GINSENG PLUS



Performance
physique...
Vivacité
mentale

Combat la fatigue et le stress



MAX GINSENG | 10 VITAMINES | 9 MINÉRAUX